



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Maing

SECTEUR 2

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

- Zones urbaines mixtes

 - UAa*
 - UB*
 - UBc*
 - UC*
 - UCa*

Zones dédiées aux équipements
activités de loisirs et de tourisme

 - UL
 - ULv

Zones dédiées au parc d'activités liées à l'Université

 - UT

Zones d'extension à vocation
mixte/habitat(court/moyen terme)

 - 1AUa*

Zones d'extension à vocation
économique(court/moyen terme)

 - 1AUE
- Zones d'extension à vocation
mixte/habitat (long terme)

 - 2AU*

Zones d'extension du parc d'activités
liées à l'Université (long terme)

 - 2AUT

Zones à vocation agricole

 - A
 - A(p2)
 - Aco
 - Acn(p2)

Zones à vocation naturelle

 - N
 - NdEnr
 - Nj
 - Ni
 - Ne

* zones urbaines ou à urbaniser dans lesquelles s'applique une servitude de mixité sociale (L151-15 du
CU) définie par le règlement écrit

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâti éligible au changement de destination
- Emplacement Réserve

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

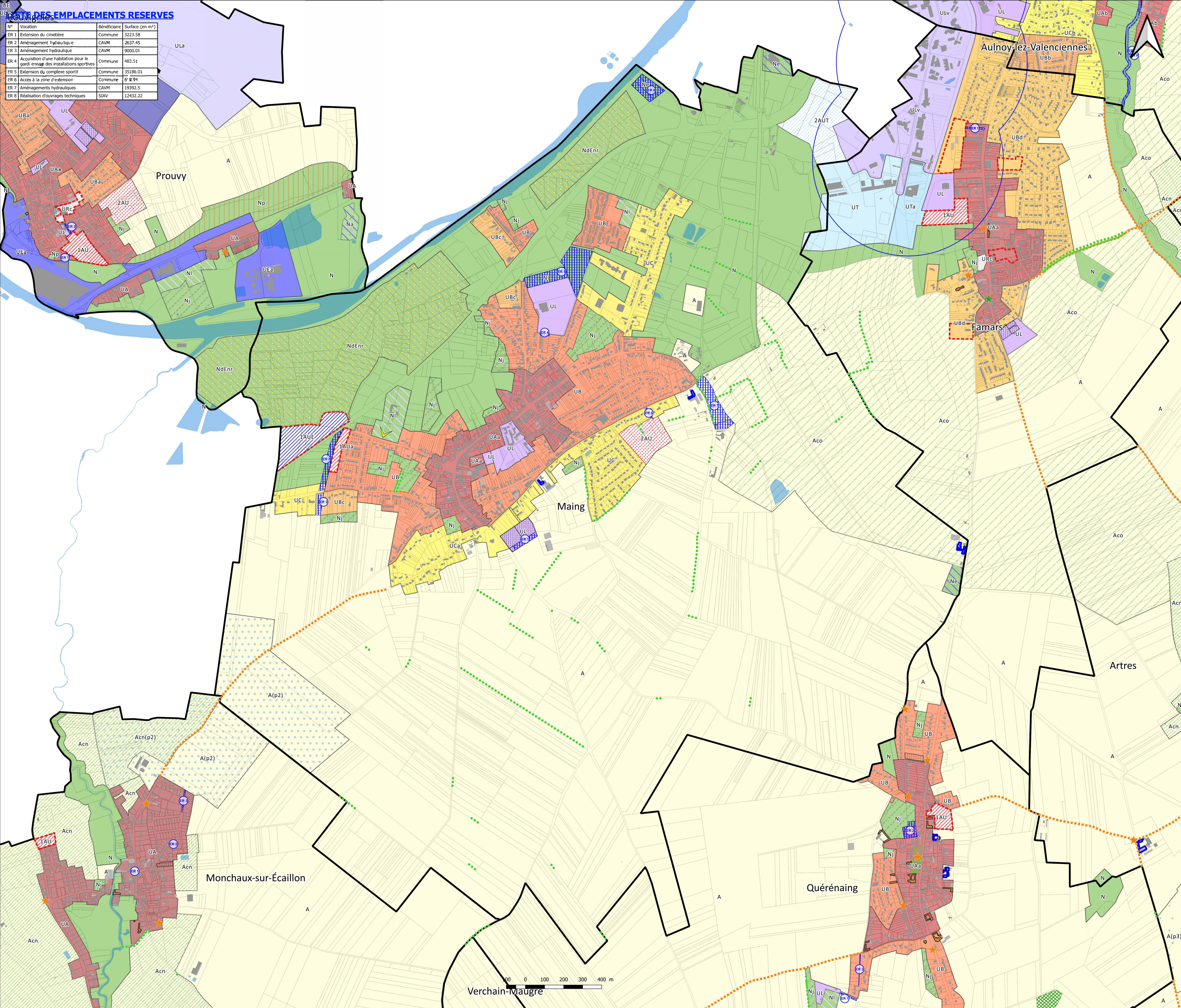
- Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine, ...)
- Élément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

- Élément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)
- Cône de vue à préserver

Informations complémentaires

- Périmètre DIVAT
- Limites communales





Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Maing

SECTEUR 2

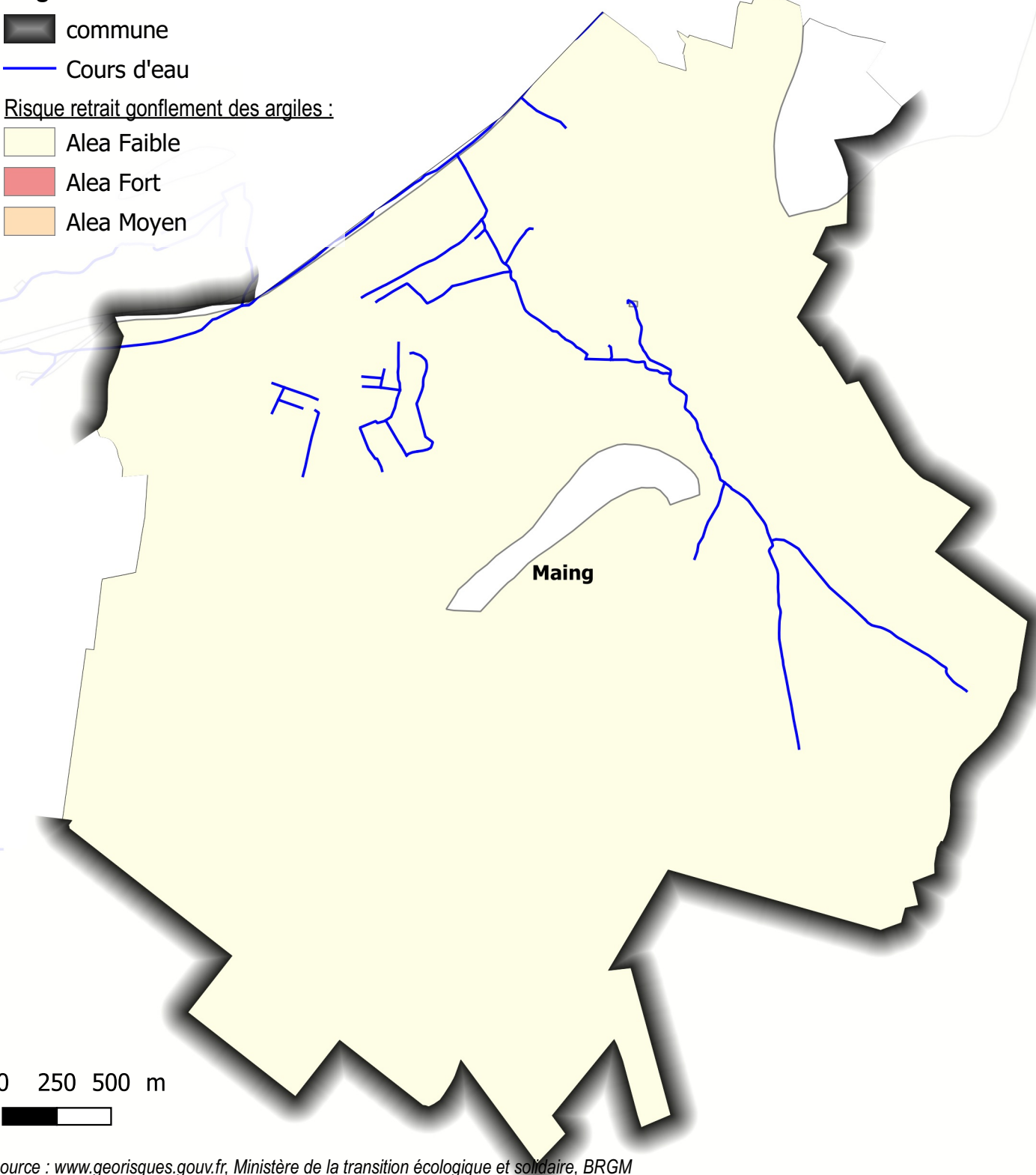


4.2

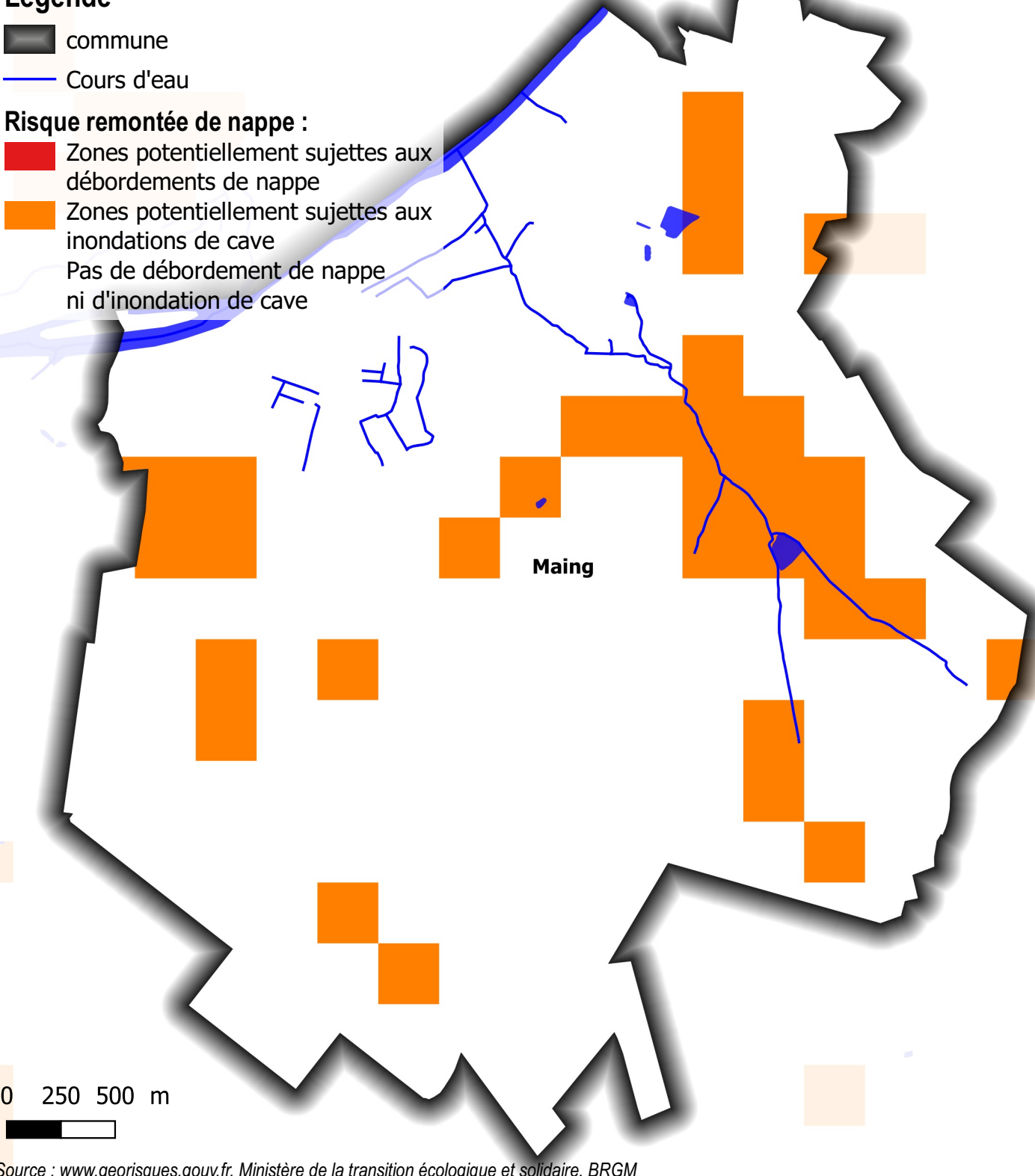
Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruy-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

Légende RISQUE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES (Information)



Légende RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPE PHREATIQUE (Information)



Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUi

Légende

Plans d'eau
Cours d'eau

DONNEES A VALEUR REGLEMENTAIRE
(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUi)
Périmètre de protection des captages
Périmètre protection rapproché

PPRI Rhonelle : Niveaux d'aléa
Ruissellement faible
Accumulation moyenne
Forte accumulation
Ecoulement
Fort écoulement
Conditions extrêmes

DONNEES A VALEUR INFORMATIVE
En l'absence de PPR, ces données ont une valeur REGLEMENTAIRE.
(règles reprises au sein des Dispositions Générales et/ou des Annexes du PLUi)

Etude de caractérisation des risques
Talwegs
Zones potentiellement inondables
Evénements historique inondation
Débordement
Ruissellement

Risque lié aux cavités souterraines
Cavités

Risque minier (hors PPRM)
Périmètres SDICS

DONNEES ENVIRONNEMENTALES
Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picardie

